



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 17

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 27/11/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 décembre 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CELIMON), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme DEGOS), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme CELIMON (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etaient absents non excusés : Mme DARGELOSSE, M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°16

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : travaux en régie – grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2020

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez la commune réalise chaque année, avec ses moyens en personnels, matériels et engins des travaux en régie. Il convient d'actualiser ou de créer les tarifs horaires ou forfaitaires qui seront appliqués à compter de ce jour, pour les différents chantiers sur la commune, à savoir :

FACTURATION DES TRAVAUX en régie – Taux horaires ou forfaitaires			
TRAVAUX			
Main d'œuvre	à l'heure	23.30 €	
Matériels, Engins			
véhicule léger sans chauffeur	à l'heure	8.00 €	
camion plateau sans chauffeur	à l'heure	10.00 €	
camion 19T sans chauffeur	à l'heure	20.00 €	
Fourgon sans chauffeur	à l'heure	10.00 €	
Téléscopique sans chauffeur	à l'heure	25.00 €	
Balayeuse avec chauffeur sans souffleur		50.00 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



tractopelle sans chauffeur	à l'heure	25.00 €	
Balayeuse véhicule dont chauffeur souffleur	à l'heure	80.00 €	
Tronçonneuse sans personnel	à l'heure	5.00 €	
Matériels divers, signalisation balisage panneaux	à l'unité barrière, grilles, échafaudage, baliroad, ...	3.00 €	
tondeuse autoportée sans chauffeur	à l'heure	10.00 €	
compresseur	à l'heure	10.00 €	
souffleur	à l'heure	5.00 €	
dameuse	à l'heure	5.00 €	
Groupe électrogène	à l'heure	5.00 €	

Ces différents taux pourront être utilisés lors de la réalisation de travaux en régie, pour la facturation d'interventions des services techniques municipaux. Aussi après avis, de l'adjoint au maire en charge des travaux et services techniques, il est demandé de donner un avis favorable à ces tarifs, applicables à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à ces tarifs, applicables à compter de ce jour.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES